

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_126
SÉANCE DU 16 MAI 2023

20 - VENTE DÉLAISSÉ DE TERRAIN RUE LELAIDIER COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Monsieur et Madame GAGNE Jean-Louis et Régine, domiciliés au Village de la Verrerie (Le Clos Mouret) sur la commune déléguée de La Glacerie, ont sollicité la commune en vue de la cession d'une partie de terrain contiguë à leur propriété cadastrée 203 AI 190.

Cette emprise foncière enherbée, localisée entre les parcelles 203 AI 190 et 58, dépend du domaine public non cadastré et représente environ 20 m² (surface à parfaire par document d'arpentage). Celle-ci n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public : sa désaffectation est effective.

Selon l'avis n°2023-50129-4483 rendu le 25 janvier 2023 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale de ladite emprise foncière a été fixée à deux euros le mètre carré (2,00 €/m²).

Dans la mesure où cet espace annexe de voirie, qui n'a aucun usage particulier, ne présente pas d'intérêt de conservation par la collectivité, il est proposé au conseil municipal d'approuver son déclassement du domaine public puis d'accepter la vente au profit de M. et Mme GAGNE de cette emprise, étant ici précisé que les frais liés à la division foncière et à l'acte notarié seraient pris en charge intégralement par les acquéreurs.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter le déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière susvisée ;
- approuver la vente au profit de M. et Mme GAGNE Jean-Louis et Régine d'une partie d'environ 20 m² du délaissé de terrain contigu à leur propriété situé rue Lelaidier, Village de la Verrerie, à Cherbourg-en-Cotentin (50470), commune déléguée de La Glacerie, moyennant la somme de deux euros le mètre carré (2 €/m²) ; étant ici rappelé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront intégralement à la charge des acquéreurs ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes à recevoir par l'un des notaires de l'étude de Maître Lucie LEQUERTIER-HUBÉ, exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50470), 1035 Les Rouges Terres ;
- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18h12		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**VENTE AU PROFIT DE M. ET MME GAGNE
TERRAIN ANNEXE DE VOIRIE
VILLAGE DE LA VERRERIE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE**

